

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025**

**Délibération n° 2025\_102**  
**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BORDEAUX**  
**MERIGNAC VOLLEY**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 43**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire, Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac porte une politique de développement de la pratique sportive en partenariat étroit avec les associations sportives du territoire. Des aides techniques, logistiques, administratives, et financières contribuent notamment au développement de leurs activités et actions en faveur des Mérignacais.

La Ville soutient également le sport de haut niveau en particulier le sport au féminin ainsi que les associations qui l'incarnent, afin d'encourager l'excellence sportive, la recherche de la performance et offrir des modèles inspirants pour toutes et tous, en particulier pour les plus jeunes.

Le Bordeaux Mérignac Volley est un club issu d'une entente entre le club JSA Volley (Bordeaux) et le SAM Volley de Mérignac, qui a été créé pour atteindre le plus haut niveau français : la Ligue AF (1ère division). L'équipe des Burdis évolue depuis septembre 2024 en Ligue AF et représente le plus haut niveau féminin en France. Il s'agit de la seule équipe féminine de volley-ball qui évolue à ce niveau en Nouvelle-Aquitaine.

La Ville et le Bordeaux Mérignac Volley ont reconduit leur convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2025-2027 qui confirme les engagements communs et le soutien du club. Une subvention de fonctionnement de 15 000 € a été versée sur cette saison sportive.

La Ville accompagne le club dans ses projets de développement, ses événements et l'associe aux actions de promotion de la pratique du sport féminin.

Avec la montée en 1ère division cette année, le club a enregistré une augmentation significative de ses charges liées notamment aux déplacements. Les dirigeantes ont sollicité l'aide de la Ville afin de réduire le déficit annoncé du bilan financier de la saison.

Une subvention exceptionnelle de 10 000 € confirmerait l'aide de la Ville à l'association dans ce contexte particulier.

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** d'approuver le versement par la Ville d'une subvention supplémentaire de 10 000 € sur l'année 2025 à l'association Bordeaux Mérignac Volley.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 26/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le 26/06/25  
ID 033-213302813-20250623-10754-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



**David CHARBIT**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*